



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2020
VALANT PROCES VERBAL**

Date de la convocation :	23/01/2020
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	19H30
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Christian DOVA, Adjoint M Éric AUBERT M André BONNEFOY M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M Jean-Jacques TRAUTMANN
Absent(es) excusé(es) :	Mme Renée FAUQUE
Absent(es) :	Mme Isabelle BISSON
Pouvoir(s) :	
Secrétaire de Séance :	M Christian DOVA
Conseillers en exercice :	09
Conseillers présents :	07
Conseillers votants :	07

Ordre du jour :

1	Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Compte rendu des décisions prises par le Maire entre le 10 décembre 2019 et le 04 février 2020
3	Adoption de l'état des restes à réaliser 2019
4	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
5	Questions diverses

1 Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 12 décembre 2019, aucune remarque n'étant formulée.

**Compte rendu des décisions prises par le Maire entre le 10 décembre 2019 et
2 le 04 février 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n°
25/2018 du 28 mai 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 2018/25 en date du 28 mai 2018, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

.../...

- **Décision n° 2020.01** du 23 janvier 2020 :
Acceptation du devis et signature de l'avenant n°2 au marché 2018MP01-03 (Réhabilitation d'une maison de village en deux logements locatifs sociaux, lot Peinture) pour la fourniture, la préparation et la mise en peinture des 2 portes d'entrée pour un montant de 336,00 € TTC.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et en prend acte.

3 Adoption de l'état des restes à réaliser 2019

Vu la nomenclature M 14 développée applicable aux communes ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019/14 du 08 avril 2019 relative à l'adoption du budget 2019 de la commune ;

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le conseil municipal ;

Il rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi.

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- En dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3 500 habitant, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;
- En dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 intervenant le 31 décembre 2019, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget ;

Le montant des dépenses d'investissement du budget de la commune à reporter ressort à 182 551,86 € et s'articule ainsi ;

CHAPITRE / ARTICLE / OPERATION	OBJET DE LA DEPENSE	JUSTIFICATION	DATE	MONTANT DE LA DEPENSE OUVERT AU BP 2019 + DM	MANDATS EMIS 2019	RESTES A REALISER
Total Ch 16 OpFi				204 823,00 €	70 302,40 €	133 638,95 €
Art 1641	Crédit Relais	Contrat n° 1989978	28/03/2019	179 723,00 €	46 084,05 €	133 638,95 €
OpFi	Emprunts			19 100,00 €	19 038,35 €	- €
Art 165	Dépôts et cautionnements			6 000,00 €	5 180,00 €	- €
Total Ch 20 Op 105				13 500,00 €	10 080,00 €	3 420,00 €
Art 202	Elaboration PLU	Acte Engagement SOLIHA 84	06/04/2009	13 500,00 €	10 080,00 €	3 420,00 €
Op 105						
Total Ch 23 Op 112				296 888,13 €	251 395,22 €	45 492,91 €
Art 2313 Op 112	Travaux réhabilitation maison du village	Acte Engagement Agence Architecture Frédéric Nicolas	01/06/2017	21 537,79 €	19 072,30 €	2 465,49 €
		Acte Engagement SARL David SOUMAILLE	30/07/2018	192 251,16 €	188 398,08 €	3 853,08 €
		Acte Engagement Menuiserie ILLE + avenants	30/07/2018	36 595,20 €	27 446,76 €	9 148,44 €
		Acte Engagement DG Peinture	30/07/2018	8 118,00 €	- €	8 118,00 €
		Acte Engagement SARL JEAN & Fils	30/07/2018	20 998,80 €	3 022,80 €	17 976,00 €
		Acte Engagement Entreprise de Travaux d'Electricité	30/07/2018	12 757,85 €	9 020,60 €	3 737,25 €
		Devis Orange	18/10/2019	194,65 €	- €	194,65 €
		Devis Géotechnique, enedis, veolia		4 434,68 €	4 434,68 €	- €

.../...

.../...

Le montant des recettes d'investissement du budget de la commune à reporter ressort à 133 508,22 € et s'articule ainsi ;

CHAPITRE / ARTICLE	NATURE DE LA RECETTE	JUSTIFICATION	DATE	MONTANT DE LA RECETTE OUVERT AU BP 2019 + DM	TITRES EMIS EN 2019	RESTES A REALISER
Total Ch 13				191 206,99 €	57 698,93 €	133 508,22 €
1321	Subv / Travaux réhabilitation maison du village	Notification DETR 2017	28/07/2017	90 512,00 €	27 153,77 €	63 358,23 €
		Notification PLUS DDT 84	06/11/2017	10 800,00 €	- €	10 800,00 €
1322		Notification FRAT 2017	16/11/2017	23 789,00 €	- €	23 788,99 €
1323		Notification CD 84	22/09/2017	16 500,00 €	- €	16 500,00 €
1323		Notification CD 84	26/10/2018	38 122,00 €	19 061,00 €	19 061,00 €
1323	Subv / Autres opérations	Notification CD 84	22/09/2017	11 483,99 €	11 484,16 €	- €

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ADOpte** les états des restes à réaliser tels que détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2020.

4 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Monsieur le Maire rappelle que :

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2020, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles	15 950,00 €	3 987,00 €
21 - Immobilisations corporelles	12 730,00 €	3 182,00 €
23 - Immobilisations en cours	296 888,13 €	74 222,00 €

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

.../...

.../...

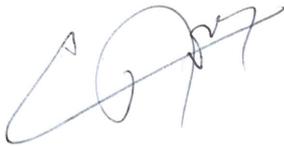
- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus, quelle que soit l'opération, et ce avant le vote du budget primitif 2020.

5 Questions diverses

- 5.1 Les trous sur la Route du Suit, le Chemin de La Badié et le Chemin de la Bernarde seront prochainement comblés avec de l'enrobé à froid par l'agent technique.
- 5.2 Prévoir le remplacement des radiateurs de la salle polyvalente au budget 2020.
- 5.3 Prévoir la remise en peinture du logement de l'ancienne mairie et le remplacement des radiateurs au budget 2020 suite à un dégât des eaux.
- 5.4 Organisation des journées électorales.
- 5.5 Attribution des logements locatifs sociaux communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,
Christian DOVA



Fait à Saint-Trinit,
Le 11/02/2020
Le Maire,
Michel ARCHANGE

